



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 15/11/2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Assises de l'eau du Cantal – Adoption d'un plan d'action opérationnel

Suite aux épisodes de sécheresse dans le Cantal en 2019 et 2020, Serge Castel, préfet du Cantal, a lancé les Assises départementales de l'eau, associant toutes les parties prenantes dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. La réunion de lancement du 9 mars 2021 a fait ressortir 4 problématiques particulièrement importantes nécessitant d'engager rapidement des actions opérationnelles :

- adaptation de l'agriculture au changement climatique,
- amélioration de la connaissance sur l'eau,
- progrès à réaliser en termes de gouvernance de l'eau
- et préservation des milieux aquatiques.

Chacune de ces problématiques a été discutée au sein de groupes de travail associant les différents acteurs. Un plan d'actions opérationnel a ainsi été établi présenté et adopté à l'occasion de l'assemblée plénière des Assises de l'Eau qui s'est tenue le 15 novembre 2021.

Parmi les actions phares, on peut notamment citer :

- ➔ **L'élaboration en 2022 des Schémas départementaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement** par le Conseil Départemental, qui permettra de dresser un état des lieux, de planifier et hiérarchiser les investissements nécessaires pour améliorer et sécuriser les services d'eau et d'assainissement dans un contexte de changement climatique,
- ➔ Le **déploiement progressif de la télésurveillance des réseaux d'eau potable** pour détecter les fuites sur toutes les communes du Département d'ici 2026,
- ➔ Le lancement et le suivi d'**études de gouvernance à l'échelle des Communautés de communes** en préparation du transfert de compétence eau-assainissement à l'échelon intercommunal prévu en 2026, ainsi que le lancement de **l'étude de gouvernance à l'échelon départemental** en 2022,

Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle  
Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72  
Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AJRILLAC



- La **résorption des principaux points noirs d'assainissement** identifiés en 2021, d'ici 2024 (diagnostics en 2022, travaux en 2023),
- L'**amélioration du renouvellement des réseaux d'eau potable** en particulier pour les 15 collectivités ayant les pertes les plus importantes, avec engagement des diagnostics préalables aux travaux en 2022,
- La réalisation d'**actions territoriales d'économie d'eau potable et de sécurisation de l'abreuvement** pour les agriculteurs dans les territoires en tension dès 2021 sur 21 territoires et 76 exploitants,
- L'**adaptation des systèmes fourragers au changement climatique**, constituant un axe fort du projet agricole départemental. : **animation agricole, formations, accompagnements individuels, documents techniques et pédagogiques**
- La **couverture totale du département par des études de diagnostic** en vue de programme de **restauration et d'entretien de cours d'eau**, et la poursuite des travaux de restauration entretien engagés, ciblés sur les priorités et points noirs identifiés (mise en défense de cours d'eau, reconstitution de ripisylve, restauration de la continuité écologique...)
- L'**identification en 2022 de nouvelles zones humides dégradées présentant un enjeu fort de restauration**, et la poursuite des travaux de restauration déjà engagés,

Face au défi du changement climatique, le Préfet a souligné l'urgence à engager les actions prioritaires, et l'importance de poursuivre le travail collectif pour identifier les meilleures solutions, suivre régulièrement les actions et valoriser les résultats obtenus.

Deux réunions par an en formation plénière seront organisées pour présenter l'avancement des actions et valider les mises à jours.

Le détail du plan d'action sera consultable prochainement sur le site internet des services de l'État dans le Cantal : [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)